



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01006

Numéro SIREN : 814 869 889

Nom ou dénomination : A CORPS PARFAIT

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2017 sous le numéro de dépôt 8977

PF 02 22 01, 17

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL	
LE	23 MAI 2017
SOUS LE N° 8977	

A CORPS PARFAIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège Social : 79, Avenue du Général de Gaulle
(94490) ORMESSON SUR MARNE
814 869 889 RCS CRETEIL

ABE 10006

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIRE LE 22 AVRIL 2017

**L'AN DEUX MIL DIX SEPT,
ET LE VINGT DEUX AVRIL,
A QUATORZE HEURES,**

Les associés de la société par actions simplifiée « A CORPS PARFAIT », au capital de 10.000 Euros divisé en 100 actions de 100 Euros chacune, dont le siège social est à (94490) ORMESSON SUR MARNE, Avenue du Général de Gaulle, n° 79, se sont réunis, audit siège social, en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, sur convocation régulière de la Présidente.

SONT PRESENTS :

- Madame Marcelle MORTIER, Présidente et associée, titulaire de.....	20 actions
- Monsieur Marc VIGUIER, Directeur Général et associé, titulaire de.....	80 actions

Soit, les deux associés présents, titulaires ensemble des cent actions composant le capital, ci.....	100 actions

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance.

Madame Marcelle MORTIER préside la séance en sa qualité de Présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que tous les associés sont présents et qu'ils possèdent ensemble les cent actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

MM HLC
NW

ORDRE DU JOUR

- Projet de cession d'actions ;
- Démission de la Présidente ;
- Nomination d'une nouvelle Présidente ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

La Présidente informe les associés de ce que Monsieur Marc VIGUIER, associé, a l'intention de céder à Madame Marie-Laure CARILLO, non associée, TRENTÉ (30) actions sur les QUATRE VINGT (80) actions lui appartenant dans le capital de la société « A CORPS PARFAIT ».

Conformément à l'article 12 des statuts, toute cession d'actions, y compris entre associés, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Après divers échanges de vues, personne ne demandant la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la cession d'actions de Monsieur Marc VIGUIER, associé, au profit de Madame Marie-Laure CARILLO, non associée, telle qu'elle a été présentée dans l'exposé qui précède.

Elle confère tous pouvoirs à la Présidente à l'effet de retranscrire ce transfert d'actions sur le registre des mouvements de titres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Marcelle MORTIER de ses fonctions de Présidente à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

- Madame Marie-Laure CARILLO,
née le 29 Janvier 1967 à CHENNEVIERES-SUR-MARNE (Val de Marne),
de nationalité française,
demeurant à (94510) LA QUEUE EN BRIE, Allée du Gros Chêne, n° 4,

MM HLC W

en qualité de nouvelle Présidente en remplacement de Madame Marcelle MORTIER, Présidente démissionnaire et ce, pour une durée non limitée à compter de ce jour.

Madame Marie-Laure CARILLO est alors introduite en séance.

Elle déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

La Présidente dirige la société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, elle est investie de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Toutefois à titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, la Présidente ne pourra prendre les décisions suivantes qu'après autorisation préalable de la collectivité des associés :

- investissements ou emprunts supérieurs à 1.500 Euros ;
- acquisition ou cession d'un fonds de commerce ou d'éléments du fonds de commerce ;
- prise ou mise en location-gérance d'un fonds de commerce ;
- acquisition et cession de participations ;
- octroi de garanties sur l'actif social ;
- abandon de créances.

La Présidente peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tous tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer ultérieurement, lors d'une prochaine réunion, la rémunération à allouer à Madame Marie-Laure CARILLO, Présidente, en compensation de la responsabilité et de la charge attachée à ses fonctions.

Madame Marie-Laure CARILLO, Présidente, sera en outre remboursée de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

MM HLC RW

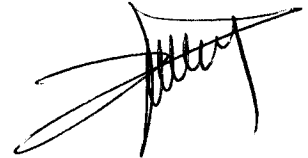
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ex-Présidente, la nouvelle Présidente, le Directeur Général et par les associés.

Marcelle MORTIER
Ex-Présidente & Associée



Marc VIGUIER
Directeur Général & Associé



Marie-Laure CARILLO
Nouvelle Présidente

Bon pour acceptation
des fonctions de Présidente

